

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE**Sarnacuran Cattle 500 mg/ml, émulsion à diluer pour solution cutanée****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Sarnacuran Cattle 500 mg/ml, émulsion à diluer pour solution cutanée
Phoxime 500 mg/ml, excipients qsp 1 ml

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Phoxime 500 mg/ml

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution à diluer pour solution cutanée

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Flacon muni d'une fermeture de sécurité enfant : 250 ml, 1 000 ml
Bidon muni d'une fermeture de sécurité enfant : 5 000 ml

5. ESPÈCES CIBLES

Bovin

6. INDICATION(S)**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : 40 jours

Lait :

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

Ne pas utiliser chez les animaux gravides producteurs de lait destiné à la consommation humaine au cours des 2 mois précédant la mise bas.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

Eviter tout contact direct du produit et de l'émulsion préparée avec la peau, les yeux et les muqueuses.

En cas de projection accidentelle sur la peau, laver les zones concernées à l'eau et au savon.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau.

Porter des gants de protection (gants de protection jetables en caoutchouc nitrile), des vêtements de protection (vêtement de dessus à manches longues, pantalon long, bottes et tablier imperméable) et des lunettes de protection pendant l'utilisation du produit et pendant la manipulation des animaux récemment traités.

Enlever immédiatement les vêtements accidentellement contaminés, puis les laver ou les jeter.

Ne pas inhaler les vapeurs.

En cas de traitement par pulvérisation à l'intérieur, utiliser un masque muni d'un filtre à particules de type FFP3 (protection contre les fines particules et vapeurs à base d'eau).

Ne pas vaporiser en présence de personnes non protégées.

Comme c'est le cas avec d'autres organophosphorés, en cas de symptômes d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et montrer la notice.

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Tenir à l'écart de la nourriture et des aliments pour animaux.

Ne pas fumer, boire ni manger pendant l'administration. Pour le faire, quitter la zone de traitement, enlever les vêtements de protection et se laver le visage et les mains.

Après avoir quitté la zone de traitement, se laver dès que possible les mains, le visage et la peau exposée.

Nettoyer soigneusement les ustensiles utilisés pour le traitement.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Comme c'est le cas avec d'autres organophosphorés, en cas d'intoxication grave, les symptômes suivants peuvent survenir : sueurs, diarrhée, spasmes, ataxie, dyspnée et perte de connaissance.

En cas de surdosage, injecter du sulfate d'atropine (1 %) par voie I.V. ou I.M.

Si nécessaire, répéter l'administration après 15 à 30 minutes, en fonction de l'amélioration des symptômes.

Il est également préférable d'instaurer un traitement symptomatique.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mm/aaaa}

Après ouverture du conditionnement primaire, à utiliser dans les 6 mois.

Après dilution conforme aux instructions, à utiliser dans les 24 heures.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

A conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Le phoxime est très toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques.

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Elanco Animal Health GmbH

Alfred-Nobel-Str. 50

40789 Monheim

Allemagne

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V519253

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}